



PROJET DE RESOLUTION

#5|2023

Commune de Schengen, le 30 novembre 2023

Monsieur le Bourgmestre,
Messieurs les Echevins,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Les conseillers communaux de la fraction « Besser Zesummen » ont le plaisir de vous soumettre en annexe le

projet de résolution #5|2023
relatif au fonctionnement interne du conseil communal

tout en priant le Collège des Bourgmestre et Echevins de le porter à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal.

En espérant que la présente résolution trouve l'unanimité au sein du Conseil communal, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les plus respectueuses.

Annette KIRSCH ép. WILLEMS

Tom BELLION

Lola ARTIGAO

Lucien MAX

PROJET DE RESOLUTION #5|2023

TEXTE PROPOSE

Le conseil communal,

considérant l'article 5 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal disposant que « *le conseil communal se réunit toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions et au moins une fois tous les trois mois* » ;

voulant, surtout en ce début de nouvelle mandature, favoriser des échanges réguliers et structurés entre les conseillers communaux dans l'intérêt de la population et des affaires communales ;

déci de à l'unanimité

1. que le conseil communal se réunit une fois tous les mois, à des dates fixées d'avance, le matin entre 8.00 heures et 11.30 heures ;
2. que ces réunions se composent d'une partie formelle, ouverte au public, pour délibérer des affaires communales prêtes à être soumises aux votes des conseillers et d'une partie informelle, en huis clos, pour discuter de sujets nécessitant des échanges plus approfondis avant d'être portés au vote ;
3. que les prochaines réunions auront lieu aux dates suivantes :
 - ... janvier 2024
 - ... février 2024
 - ... mars 2024
 - ... avril 2024
 - ... mai 2024
 - ... juin 2024
 - ... juillet 2024
 - ... septembre 2024
 - ... octobre 2024
 - ... novembre 2024
 - ... décembre 2024